

EXERCICE COMPTABLE 2019

COMPTES ANNUELS
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes

Activité principale de l'association : ASSOCIATION

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

	<i>Pages</i>
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexes	5 à 8

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	27 505	18 164	9 341	5 199	4 142	79.65
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		27 505	18 164	9 341	5 199	4 142	79.65
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 065		7 065		7 065	
	Autres créances	61 835		61 835	53 334	8 501	15.94
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	214 494		214 494	155 020	59 475	38.37
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	283 394		283 394	208 354	75 040	36.02
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		310 899	18 164	292 735	213 553	79 182	37.08

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	165 458	143 539	21 919	15.27
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	70 827	21 919	48 908	223.13
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	236 284	165 458	70 827	42.81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 119	14 005	3 114	22.23
	Dettes fiscales et sociales	27 311	30 869	3 558	11.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 458	3 221	763	23.70
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	9 563		9 563	
	Total IV	56 451	48 095	8 355	17.37
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	292 735	213 553	79 182	37.08

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

56 451

48 095

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	206 746		206 746	170 276		36 470	21.42
Chiffre d'affaires NET	206 746		206 746	170 276		36 470	21.42
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 500		1 500	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 632	1 632			
Autres produits			106 885	104 149		2 736	2.63
Total des Produits d'exploitation (I)			315 263	277 557		37 706	13.58
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			115 031	125 273		10 242	8.18
Impôts, taxes et versements assimilés			467	458		9	1.95
Salaires et traitements			83 378	83 796		417	0.50
Charges sociales			32 920	34 482		1 562	4.53
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 289	2 132		157	7.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			10 351	9 485		866	9.13
Total des Charges d'exploitation (II)			244 436	255 624		11 188	4.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			70 827	21 932		48 894	222.93
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 827		21 932		48 894	222.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			13		13	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			13		13	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			13		13	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	315 263		277 557		37 706	13.58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	244 436		255 638		11 202	4.38
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	70 827		21 919		48 908	223.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	NS

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique significatif n'est à signaler

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 survenue en mars 2020 n'a pas de conséquence significative sur la valeur comptable des actifs et passifs tels qu'elle ressortait au 31 décembre 2019.

Depuis la mise en œuvre des mesures de confinement imposées par le gouvernement, l'activité de la société a été fortement réduite et partiellement arrêtée. Les conséquences sur les flux opérationnels 2020 et la situation financière seront probablement significatives mais leurs évaluations sont très incertaines à ce jour.

La direction a mis en œuvre l'ensemble des mesures d'urgence permettant d'assurer la continuité de l'exploitation (Personnel en télétravail pendant le confinement jusqu'en mai 2020)

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

En particulier le tableau analytique , tenu extra comptablement, répartit les ressources et les charges des différentes conventions.

Les charges directes sont imputées sur chaque action concernée.

Les charges indirectes de personnel sont réparties en fonction du temps de travail estimé du secrétaire général et de la secrétaire administrative.

Les charges indirectes des frais généraux sont réparties en fonction du temps de travail de tous membres de l'équipe propre et de l'équipe déléguée par le Medef national.

Le tout en conformité avec les règles du medef national depuis 2017.

Informations générales complémentaires

Ressources

Conformément au règlement CRC 2009-10 le détail des ressources de l'association est:

- Cotisations	200 230 €
- Cotisation reversée au Medef National	- 10 335 €
- Produits de location	6 512 €
- Autres produits d'exploitation	106 885 €
- Produits financiers perçus	0 €
TOTAL DES RESSOURCES	303 292 €

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	2 535		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 539		6 430
TOTAL	21 075		6 430
TOTAL GENERAL	21 075		6 430

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			2 535	2 535
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 970	24 970
TOTAL			27 505	27 505
TOTAL GENERAL			27 505	27 505

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	218	317		535
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 657	1 972		17 629
TOTAL	15 875	2 289		18 164
TOTAL GENERAL	15 875	2 289		18 164

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	317				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 972				
TOTAL	2 289				
TOTAL GENERAL	2 289				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 065	7 065	
Débiteurs divers	61 835	61 835	
TOTAL	68 900	68 900	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 119	17 119		
Personnel et comptes rattachés	14 533	14 533		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 172	12 172		
Autres impôts taxes et assimilés	606	606		
Autres dettes	2 458	2 458		
Produits constatés d'avance	9 563	9 563		
TOTAL	56 451	56 451		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	61 834
Total	61 834

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 856
Dettes fiscales et sociales	22 301
Total	28 156



KALLISTE REVISION COMPTABLE

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

Agréée près la Cour d'Appel de Bastia

**MEDEF CORSE
ASSOCIATION LOI DE 1901
KM 5 Route de Mezzavia
20186 - AJACCIO**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Siège Social :

Parc technologique de Bastia

Z.A.E. d'Erbajolo - 20600 BASTIA

☎ 04 95 30 18 60 ~ Fax 04 95 33 68 50

E-Mail : antoine.vincenti@free.fr

Bureau Secondaire :

• Immeuble Saint-Jean - La Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO ☎ 04 95 70 11 96 ~ Fax 04 95 70 56 88

Bureaux Annexes :

• 14, Cours Paoli - 1^{er} Etage - 20250 CORTE ☎ 04 95 46 10 52 ~ Fax 04 95 46 20 61

• Avenue Santa Maria - 20260 CALVI ☎ 04 95 65 22 74 ~ Fax 04 95 65 32 34

Numéro de TVA Intracommunautaire FR49343744991

SARL au Capital de 100 000 Euros - Siret 343 744 991 00013 - APE 741C

**MEDEF CORSE
ASSOCIATION LOI DE 1901
KM 5 Route de Mezzavia
20186 - AJACCIO**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames,
Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier /2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Le MEDEF CORSE a réparti ses différentes charges de fonctionnement dans un tableau d'affectation par action en utilisant, pour les charges indirectes, le pourcentage du nombre de salariés affecté à l'action sur le total du personnel travaillant dans la structure (y compris le CRFP et le chargé de mission mis à disposition par le MEDEF au MEDEF CORSE). De cet état, est déduite l'utilisation des subventions octroyées et les incidences comptables relatives aussi bien à la détermination des fonds dédiés qu'aux éventuelles subventions à reverser.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et leur présentation ce qui nous a amené à exprimer notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 8 novembre 2020

Pour la SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE



**Le Gérant
Antoine VINCENTI**

